

maisons paysannes de france

ADHÉSION ET ABONNEMENT À LA REVUE

A partir du 1^{er} novembre les adhésions et abonnements
sont reportés sur l'année suivante.

**Les adhérents sont la force vive de notre association.
Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons agir.**

- Vous avez la possibilité d'adhérer en ligne sur **www.maisons-paysannes.org**
- Sinon complétez le bulletin et adressez-le à
Maisons Paysannes de France
8, passage des Deux-Sœurs
(42, rue du Faubourg-Montmartre)
75009 Paris
Tél. : 01 44 83 63 63

Première adhésion Renouvellement N° d'adhérent _____

Département d'adhésion 1 _____ 2 _____

M. Mme Nom _____ Prénom _____

M. Mme Nom _____ Prénom _____

dans le cas d'une adhésion pour 2 personnes

Raison sociale (entreprise, personne morale) _____

Adresse principale _____

Code postal _____ Commune _____

Email M. Mme _____

M. Mme _____

Téléphone M. Mme _____ M. Mme _____

Adresse secondaire _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone _____

Expédition de la revue : à l'adresse principale ou à l'adresse secondaire

Choisissez votre formule au verso

L'adhésion comprend la double appartenance à MPF et à l'association locale

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par MPF pour la gestion des adhésions, abonnements ou dons. Elles sont destinées exclusivement à MPF. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en écrivant à : MPF, 8, passage des Deux-Sœurs, (42, rue du Faubourg-Montmartre) 75009 Paris.

Formules

	Adhésion + Abonnement	Cout réel*	Adhésion seule	Cout réel*	Abonnement seul
Formule classique*					
Individuel	<input type="checkbox"/> 54€	33,54€	<input type="checkbox"/> 31€	10,54€	<input type="checkbox"/> 37€
Couple	<input type="checkbox"/> 60€	35,58€	<input type="checkbox"/> 37€	12,58€	
Personne morale	<input type="checkbox"/> 60€	37,80€	<input type="checkbox"/> 37€	14,80€	<input type="checkbox"/> 37€
Tarif spécial** <i>(jeunes -26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)</i>	<input type="checkbox"/> 34€	26,74€	<input type="checkbox"/> 12€	4,08€	<input type="checkbox"/> 24€

Formule solidaire

La totalité de votre don est défiscalisable + Adhésion incluse + Abonnement offert

Individuel	<input type="checkbox"/> 92€	31,28€
Couple	<input type="checkbox"/> 98€	33,32€
Personne morale	<input type="checkbox"/> 92€	36,80€

Formule bienfaiteur à partir de 150€

La totalité de votre don est défiscalisable + Adhésion incluse + Abonnement offert + Adhésion gratuite à un deuxième département

Exemples : 150€ (Cout réel* 51€),... 300€ (102€),... 500€ (170€),... Montant : _____

Don affecté à un département (précisez lequel) _____ Montant : _____
La totalité de votre don est défiscalisable

Règlement

Formule choisie _____ Montant : _____
Si don à un département +
Si adhésion à un deuxième département +17€
Hors France frais de port pour abonnement + 8€
Total = _____

Fait à _____ Signature
le _____

• Je joins un chèque à l'ordre de Maisons Paysannes de France

• Je choisis le prélèvement automatique

Je joins un RIB et complète l'autorisation de prélèvement automatique

IBAN _____ Banque/Agence _____

Fait à _____ Signature _____

le _____

Organisme financier Maisons Paysannes de France ICS : FR11ZZZ660188

Ce prélèvement automatique se renouvellera par tacite reconduction en fin d'année (mois de décembre). En cas de modification des tarifs d'adhésion et d'abonnement, vous serez alerté un mois auparavant par email. Vous pouvez résilier par simple courrier à Maisons Paysannes de France, 8, passage des Deux-Sœurs (42, rue du Faubourg-Montmartre) 75009 Paris

* Réduction fiscale de 66% sur les cotisations et dons dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pas de réduction sur les abonnements. Entreprises ou personne morale: facture ou reçu fiscal, réduction d'IS de 60% dans la limite de 5/1000^e du CA. Un reçu fiscal vous sera expédié.

Cochez si vous désirez recevoir une facture en lieu et place de votre reçu fiscal

** Fourniture d'un justificatif indispensable